



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 – 19 H 00**



Date de la convocation : le 2 octobre 2024

Présidence de : M. Yannick LE GOFF - Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ - Mme MOURET, M. PERU, Mme BRIENT – Adjoints au Maire, Mesdames COBIGO, COMMAULT, C. CORRE, I. CORRE, COURTIN, KERHOUSSE, LOYER, SABLE, TANGUY, Messieurs BELEGAUD, BOLLOCH, BONNEAU, CRASSIN, GIRONDEAU, LE ROUX, MONNIER. URVOY

Absents excusés : Monsieur LACHIVER

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre MONNIER



1 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- Terrain et maison, parcelles cadastrées sections AL 57 et AL 58 pour respectivement 240 m² et 422 m², 35 rue de Locménard, vendus par Madame Elise SCHONBERG à Monsieur Jean RICHARD demeurant 4 rue Guy Ropartz – 22000 SAINT BRIEUC,

- Terrains et bâtiment, parcelles cadastrées section AD 199 et AD 203 pour respectivement 1 220 m² et 1 415 m², 11 et 15 rue de Hent Wers, vendus par les Consorts JEGOU à Monsieur Ludovic OGIER et Madame Ashley LOBRY demeurant 28B rue du Brugou Bras – GRACES (22200)

- Terrains et maisons, parcelles cadastrées sections AI 9, 10 et 11 pour respectivement 1 527 m², 13 m² et 444 m², 33 rue du Château de Kéribot, vendus par les consorts MONJARRET à Monsieur Ousama MAJERI demeurant 8 rue du Chemin du Beau – LANGUEUX (22360)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AI 163 pour 689 m², 15 rue François Jacq, vendus par les Consorts TANGUY à Monsieur Dylan CARRÉ demeurant 65 rue François Le Saulnier de Johan – BINIC ETABLES SUR MER (22520)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AB 50 pour 571 m², 5 rue de Fichonas, vendus par Madame Mireille GOASDOUE à Monsieur Vincent L'ANTON demeurant 34 Lotissement Park Huellan – TREGLAMUS (22540)

- Terrain parcelle cadastrée section AI 348 pour 158 m², rue Parc Bras, vendu par la société FMT à Monsieur Nicolas LE ROUX demeurant 17 rue François Jacq – GRACES (22200)

2 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 5 juin 2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis d'un montant inférieur à 4 000 € HT.

Il informe donc l'assemblée des signatures suivantes :

- Devis de la société FINDIS Nord-Ouest pour l'acquisition d'une plaque vitrocéramique qui sera installée dans la cuisine de la salle des associations et d'un four pour la cuisine de l'ancienne salle des fêtes. Le devis se monte au total à 501 € TTC

Monsieur BOLLOCH fait remarquer que l'on continue à faire des frais pour l'ancienne salle des fêtes alors qu'elle est amenée à disparaître, pourquoi continuer les travaux ?

Monsieur le Maire est d'accord avec cette remarque mais en même temps lorsqu'elle est louée, il est annoncé qu'il y a un four. Il a donc fallu remplacer celui qui a été volé en début d'année.

Monsieur PERU dit que la salle est très demandée.

Monsieur BOLLOCH rappelle qu'elle sera détruite.

Monsieur le Maire indique que le nouveau four pourra être vendu ou mis ailleurs.

Madame TANGUY est étonnée du prix peu élevé pour ces deux appareils.

Monsieur PERU explique que c'est parce que l'on travaille avec un grossiste.

Madame COURTIN demande si la mairie ne pourrait pas acheter du matériel d'occasion.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de trouver du matériel d'occasion et que cela risque d'être dangereux.

Madame Corinne CORRE constate que des plaques vitrocéramiques consomment beaucoup d'électricité. Pourquoi ne pas avoir pris des plaques à induction ?

Monsieur PERU répond que toutes les casseroles peuvent être utilisées avec des plaques vitrocéramiques ce qui n'est pas le cas avec les inductions. Il rajoute que l'on n'a plus le droit d'utiliser le gaz dans la salle des associations car elle n'est pas assez ventilée.

3 - DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

DELIBERATION N° 63/2024

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aura prochainement une nouvelle habitation entre la Route de Gurunhuel et la Route du Brugou Bras.

L'entrée de la propriété ne pouvant se faire Route de Gurunhuel pour des questions de sécurité, les propriétaires devront entrer par la voie faisant la liaison entre la Route de Gurunhuel et la Rue du Brugou Bras.

Un nom doit donc être attribué à cette voie.

Monsieur le Maire indique que celui de Madame Yvonne LE COZ née LE HENRY est proposé aux membres du conseil municipal mais que si les élus souhaitent proposer un autre nom ils ont la possibilité de le faire lors de la séance. Il rajoute qu'il n'y a pas beaucoup de rues portant un nom féminin et que Madame LE COZ était une Résistante.

Madame Brient précise qu'on l'appelait « l'Estafette », elle faisait passer des messages dans les différents maquis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition et nomme donc la nouvelle rue du nom de Madame Yvonne LE COZ née LE HENRY.

4 - VALIDATION DES MODIFICATIONS DE NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES

DELIBERATION N° 64/2024

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de GRACES s'est engagé dans un processus de nommage et de numérotage des voies et lieux-dits de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et lieux-dits de la commune et à la numérotation des immeubles présents.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier ou des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et la numérotation des immeubles, il est demandé au conseil municipal de :

- VALIDER les noms déjà attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,
- VALIDER la nouvelle numérotation de certains immeubles qui n'en possédaient pas ou le changement de numéro pour d'autres (liste ci-après),
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Noms de la voie	Observations	Parcelles / numéros	ancienne numérotation	nouvelle numérotation
Place André Bardoux	Ancienne salle des fêtes			n° 1
	Ecole maternelle les korrigans			n° 3
	Salle omnisports			n° 5
Rue de Kéravel	Espace Multiculturel et Touristique La Lanterne			n° 1
	Manoir et ses dépendances			n° 2 & 3
Impasse de la Fontaine	Pôle Périscolaire	AV 35	n° 1	n° 1bis
		AV 171		n° 3
		AV 189	n° 1	inchangé
		AV 149	n° 7	inchangé
		AV 152	n° 9	inchangé
		AV 162	n° 4	n° 8
		AV 30	n° 4	inchangé
		AV 31	n° 6	inchangé
	AV 33	n° 2	inchangé	
Place des Cordeliers	Eglise Notre Dame			n° 3
Rue de l'église	Hangar			n° 30
Rue du Stade	Stade de football François Colas			n° 15
Stang Marec		AT 97	n° 1 bis	n° 10
		AT 47	n° 1	n° 12
		AS 77	n° 2 bis	n° 14
		AS 27	n° 2	n° 16
		AS 104	n° 3	n° 18
		AS 29	n° 6	n° 20
		AR 47		n° 11
		AR 80		n° 15
		AR 58	n° 9	n° 17
	Atelier Communal	AR 35		n° 19
		AR 41	n° 4	n° 21
		AR 42		n° 23
		AR 37	n° 5	n° 25
Brugou Bihan	Remplacement de "Petit Brugou" par "Brugou Bihan"	du n° 1 au n° 6 bis		
Rue du Château de Kéribot		AI 11		n° 33
		AI 9		n° 33 bis
		AI 285	n° 33 b	n° 33 Ter
		AI 284	n° 33 ter	n° 33 Qter
Rue du Brugou Bras		C 1206	n° 19	n° 19 bis
		C 751	n° 27	n° 25 bis
Rue Yvonne LE COZ née LE HENRY		AS 37		n° 1

Rue de Porzou		AC 166	n° 2	inchangé
		AC 165	n° 2	n° 2 Bis
		AC 24	n° 2	n° 73 bis - rue de St Jean
Pen an Croissant		AK 105	n° 1 Ter	n° 1 A
		AK 112 - 106 & 101	n° 1	n° 1 B
		AK 45 & 102	n° 1 Bis	n° 1 C
		AK 44 - 109 & 103	n° 1 Ter	n° 1 D
		AK 42 & 46	n° 1 bis	n° 1 E
La Ferme des Salles		AK 62		n° 1 bis lotissement de la Ferme des Salles
		AK 63	n° 2 route de Callac	n° 20 La Ferme des Salles
Rue du Collège	Aire de loisirs de Kerpaour			n° 3
Rue de la Madeleine	n° 102 à 108 passent rue Parc du Pré		102	n° 12
			104	n° 10
			106	n° 8
			108	n° 6
Rue de Saint Jean	Centre commercial Carrefour			n° 1
	Magasin Centrakor			n° 3
		AC 3	n° 82 bis	n° 80 Bis
Impasse de Kernabat	Redevient Rue de Kernabat		du n° 1 au n° 17	du n° 1 au n° 17
Kerbost		OB 529		n° 7
		OB 1911		n° 9
Kerlouet		C 209		n° 1
		C 1911		n° 9
Bois du Loup		C 1		n° 1
La Grande Lande		C 269		n° 2
Pors Cadec Route de Kerbost		B 597	n° 1	n° 7 bis Le Derff
		B 596		n° 7 Ter Le Derff

Monsieur Urvoy demande si les 4 maisons de La Madeleine ont bien une sortie rue du Parc du Pré.

Monsieur le Maire lui répond que c'est bien le cas.

Madame Isabelle CORRE demande si les nouveaux magasins qui vont s'installer près de Carrefour auront le n° 1.

Monsieur le Maire répond que ce sera le cas, tout comme les magasins dans les cellules de la galerie.

Il rajoute que c'est à la commune de fournir les plaques avec les numéros et que si besoin des modifications pourront être apportées.

Madame KERHOUSSE demande si c'est aux gens de faire les démarches pour le changement d'adresse.

Monsieur le Maire dit que oui et rajoute qu'il n'y a pas d'obligation de corriger les pièces d'identité.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- VALIDE les noms déjà attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,
- VALIDE la nouvelle numérotation de certains immeubles qui n'en possédaient pas ou le changement de numéro pour d'autres (liste ci-après),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE – MISE A JOUR 2024 DU TABLEAU DELIBERATION N° 65/2024

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la création de la nouvelle voie le tableau de classement de la voirie communale nécessite une mise à jour.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2334-22 du CGCT précise que, pour 30 % de son montant, la seconde fraction de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) des communes est répartie proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Il en va de même pour la fraction dite « cible » de la DSR régie par l'article L 2334-22-1 du même code.

Le conseil municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Au vu du tableau de classement de la voirie ci-après au présent rapport, Monsieur le Maire indique que la nouvelle voie communale, dénommée ce jour, doit être classée dans le domaine public communal.

Voies communales existantes

<u>N°</u>	<u>Désignation</u>	<u>longueur</u>	<u>largeur</u>	<u>observations</u>
1	de Coadout	1 863	3 m 50	
2	de Kerhervé	3 187	3 m 50	
3	de kerpour/Gourland/Keravel/petit brugou	2 579	4 m 00	
4	de Pont Glas/Lan Brugou/rue de l'Eglise	1 738	4 m 00	
5	de Stang Marec (services techniques ---> Maison Le Meur)	160	4 m 00	353 m déclassé en 2006
6	Route de Porsmin	982	5 m 50	
7	Route de Ste Croix	614	5 m00	565 m mitoyen avec Ggp
8	Kernévez	2 490	3 m 80	218 m rajouté en 2006
9	Kérurien	1 963	3 m 60	
10	Chemin de Ruvesquen + Parc an Feunteun	1 176	3 m 50	rallongée de 60 m

11	rue de locménard - Pen an Croissant	705	5 m 50	
12	Kerfunois	1 712	3 m 50	
13	du PN de Kerbost	760	3 m 50	
14	de Lein ar Zan	465	3 m 50	
15	de Goarguer	507	3 m 30	
16	de Kéréven	275	3 m 50	70 m rajouté en 2006
17	de Keréven	230	3 m 50	
18	de Lec'h Léonec	301	3 m 50	
19	de Kerdonval	308	3 m 50	
20	de Hent Wers	492	4 m 00	
21	de Porzou	560	4 m 00	
22	rue de Fichonas	378	5 m 00	diminuée de 174 m en 2023
23	rue de kerpaur	641	4 m 00	
24	Chemin de Pen ar Lan	685	3 m 20	170 m rajouté en 2006
25	de Kerbost jusqu'à habitation Bonniec	221	3 m	89 m retiré en 2016
26	de Kerbost	120	3 m 50	
27	Rue du Stade	568	5 m 00	rajout de 133 m en 2023
28	du Hameau de St Jean	96	5 m 00	
29	rue du Parc Tanguy	140	5 m 00	9 m rajouté en 2016
30	Lotissement de la ferme des salles	385	5 m 00	19 m retiré en 2016
31	Sainte Croix	100	5 m 00	
32	Zone industrielle (ex Alcatel)	910	7 m 50	
33	Zone industrielle	726	7 m 20	
34	La ville blanche	95	3 m 00	
35	Les quatre vents	620	3 m 50	
36	Kerhervé Izellan (accès par la RD 8)	306	2 m 50	
37	Merery Kerhervé	180	3 m 00	
38	Le Derff	325	4 m 00	
39	Kerfunois	45	3 m 00	
40	Ty Losquet	355	3 m 20	
41	Kérurien	105	3 m 50	
42	Coat Morel	215	3 m 50	mitoyenne avec Plouisy
43	Rue du Brugou Bras	1 298	3 m 50	
44	Kerdaniou	170	3 m 00	
45	Allée Dû (accès par Brugou Bras)	149	3 m 00	
46	Allée Dû (accès par la RD 787)	410	2 m 50	
47	Kéravel	178	3 m 50	
48	Allée des châtaigniers	210	6 m 00	
49	Impasse de la Fontaine	190	3 m 60	
50	Rue de Lanomunut	160	3 m 00	
51	Rue René Cassin	50	5 m 00	
52	Impasse de Kéribau	110	7 m 00	
53	Accès château de Kéribau	137	3 m 50	9 m retiré en 2016
54	Rue du château de Kéribau	490	5 m 00	
55	Rue de Kéribau	178	5 m 00	

56	Rue Yves le Magoarou	140	5 m 00	10 m retiré en 2016
57	Accès Eurovia	26	7 m 00	
58	Rue Ar Jardin	85	4 m 00	
59	Rue François Jacq	220	6 m 00	
60	Rue de Runénou	107	6 m 00	13 m retiré en 2016
61	Rues de la Madeleine prolongée + Pierre Pochon	516	5 m 00	
62	Rue Parc Névez	270	3 m 50	
63	Rue de Parc du Pré	377	6 m 00	
64	Rue Parc Sech	120	6 m 50	
65	Rue Prat Madeleine	225	4 m 00	
66	Venelle de la Caserne	165	4 m 00	Mitoyenne avec Guingamp
67	Lotissement du Clos du Chêne	73	5 m 00	3 m retiré en 2016
68	rue du Collège	440	6 m 00	
69	rue des Alouettes	215	6 m 00	
70	Allée des Fauvettes	90	6 m 00	
71	Allée des Chardonnerets	169	5 m 00	
72	Allée des Alouettes	80	7 m 00	
73	Allée des Mésanges	100	7 m 00	
74	Allée des Camélias	282	6 m 00	
75	Allée des Mimosas	130	5 m 50	
76	Impasse de Gourland	101	2 m 50	
77	Impasse de Parc Gourin	60	4 m 50	
78	Lotissement de Parc Gourin	220	6 m 00	
79	Impasse de Pen Duick	69	3 m 20	
80	Rue du Moulin au Cuivre	436	4 m 00	
81	rue Francine Josse	56	4 m 00	
82	Impasse Saint Jean	84	4 m 00	
83	Rue de Kernabat	740	3 m 50	
84	Rue des Tilleuls	433	5 m	53 m rajouté en 2016
85	Allée des Acacias	170	5 m	30 m rajouté en 2016
86	Rue Anjela Duval	235	6 m	15 m retiré en 2016 car vendus
87	Allée des Noisetiers	239	5 m	79 m rajouté en 2016
88	Rue Albert Camus	235	5 m 50	35 retiré en 2016
89	Paul Le Bolu	252	5 m 50	8 m retiré en 2016
90	Moulin de Kérurien	461	3 m	99 m retiré en 2016
91	Rugergon	48	2 m 60	
92	Rue Parc an Ty	272	5 m 75	
93	Rue Parc Bras	393	5 m 80	
94	Hent ar vilin	398	6 m 50	rajouté en 2020
95	Rue Camille Claudel	102	12 m	rajouté en 2020
96	de Traou Feunteun	640	5 m	rajouté en 2020

97	Impasse de Fichonas	59	3 m 50	rajouté en 2023
98	Moulin au Cuivre	174	3 m 50	rajouté en 2023
Total		43 720		

Voies communales à Classer

<u>N°</u>	<u>Désignation</u>	<u>longueur</u>	<u>largeur</u>	<u>observations</u>
99	Nouvelle rue	59	3 m 50	rajouté en 2024
Total à classer		59		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Rajoute la rue Yvonne LE COZ née LE HENRY qui a fait l'objet d'une dénomination ce jour par le conseil municipal pour 59 mètres de long,
- Précise que la longueur totale de la voirie communale après reclassement sera de 43 779 mètres linéaires.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

Antennes relais

Madame Isabelle CORRE fait savoir qu'elle a appris qu'il y avait maintenant deux antennes à Kerbost.

Monsieur le Maire dit que c'est vrai. Une première antenne qui a posé problème et une nouvelle près de la ligne.

Il rajoute qu'il a essayé de comprendre pourquoi 2 antennes aussi proches et qu'on lui a dit que c'était nécessaire pour bien diffuser.

Fourniture de plaques

Monsieur BOLLOCH fait remarquer que puisque la mairie doit fournir les numéros dans le cadre de l'adressage, il serait bon d'en fournir aux habitants des nouveaux lotissements.

Monsieur le Maire est d'accord. Il rajoute que les nouvelles plaques de rues seront dorénavant bilingues afin de respecter la charte Ya d'Ar Brezhoneg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35